

Procès-Verbal

du conseil municipal du 1er avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le premier du mois d'avril, le conseil Municipal de la commune de Varennes-Changy s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de son Maire, Evelyne COUTEAU

Convocations adressées individuellement par voie dématérialisée à chaque conseiller municipal le 28 mars 2022

Affichage en mairie : le 28 mars 2022

Présent : Mme Evelyne COUTEAU, M. Joël DAVID 1^{er} Adjoint, Mme Patricia MATZ 2^{ème} Adjointe, Mme Laurence CABRERA 4^{ème} Adjointe, M. Michel GENDRAUD, Mme Patricia REAL, Mme Sandrine VAYSSE, Mme Anne HERBRETEAU, M. Medhi GIÉ, M. Walter WHITE, M. Jean-Marie CHARENTON, Mme Josseline TURBEAUX, M. Marc BOUWYN.

ABSENTS EXCUSES :

- M. Thierry CRESCENCE donne pouvoir à Michel GENDRAUD
- M. Luc ROUSSEAU

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Madame Sandrine VAYSSE a été nommée Secrétaire de Séance.

Le QUORUM est constaté

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2022

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 11 mars 2022.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement.**

II. COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU MAIRE

Madame le Maire communique au conseil les décisions suivantes prises entre le 12 mars 2022 et le 1er avril 2022

DÉPENSE COMMUNE :

B27N°231 SARL Editions Evènements et tendances – Isoloirs 1 019.52€ CPTÉ 2183

DÉPENSE ECOLE :

B27N°235	Editions pédagogiques du Grand Cerf Ludia	308€	6067
----------	---	------	------

III. DÉLIBÉRATION

BUDGET PRINCIPAL - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021

Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122.21, L 2343.1 et 2 et D 2343.1 à D 2343.10.

- Informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par Mesdames les receveurs en poste à Châtillon Coligny jusqu'au 4 janvier 2022 et Montargis depuis le 5 janvier 2022 et que le compte de gestion établi par ces dernières présente les mêmes résultats que le compte administratif de la commune,
- Précise que Madame le receveur a bien transmis son compte de gestion avant le 1^{er} juin 2022 comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et le compte de gestion du Receveur pour le budget de la commune de Varennes-Changy.

Fonctionnement :

Dépenses : 958 557,54 €

Recettes : 1.268.529,59 €

Excédent 2020 : reporté 590 425,43 €

Soit un excédent de l'exercice 2021 de 309 972,05 € et un excédent cumulé de 900 397,48 €.

Investissement

Dépenses : 284 456,56 €

Recettes : 200 498,86 €

Déficit 2020 reporté : 51 579,56 €

Soit un déficit de l'exercice 2021 de 83 957,70 € et un déficit cumulé de 135 537.26 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOpte le compte de gestion, budget principal de la Commune, établi par Madame le Receveur pour l'exercice 2021.

BUDGET PRINCIPAL - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les article L 2121.31, L 2122.21, L 2343.1 et 2 et D 2342.1 à D 2343.12,

Vu les délibérations du Conseil municipal adoptant le budget primitif 2021 ainsi que la décision budgétaire modificative n°1 prise le 17 décembre 2021.

Ayant entendu l'exposé des conditions d'exercice du budget de l'exercice 2021 exposé par Madame Evelyne COUTEAU :

- L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par Mesdames les receveurs en poste à Châtillon Coligny jusqu'au 4 janvier 2022 et Montargis depuis le 5 janvier 2022 et le compte de gestion établi par ces dernières présente les mêmes résultats que le compte administratif de la commune,
- Madame le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin 2021 comme la loi lui en fait obligation.

Madame Evelyne COUTEAU, Maire, présente les résultats suivants du compte administratif 2021, budget principal, :

Fonctionnement :

Dépenses :	958 557,54 €
Recettes :	1.268.529,59 €
Excédent 2020 : reporté	590 425,43 €

Soit un excédent de l'exercice 2021 de 309 972,05 € et un excédent cumulé de 900 397,48 €.

Investissement

Dépenses :	284 456,56 €
Recettes :	200 498,86 €
Déficit 2020 reporté :	51 579,56 €

Soit un déficit de l'exercice 2021 de 83 957,70 € et un déficit cumulé de 135 537.26 €.

Madame Evelyne COUTEAU, Maire, étant sortie de la salle, la présidence de l'assemblée est confiée à Monsieur Michel GENDRAUD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :